

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST
Vu le Code des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu la demande présentée par Monsieur [REDACTED]
demeurant 7 rue Lamure, 62 790 LEFOREST, en date du 30
Avril 2026, relative à occuper le Domaine Public pour le
stationnement d'un Food Truck au droit de la Salle des Fêtes
Avenue François Mitterrand à Leforest.

Considérant qu'il convient, par mesure de sécurité publique et pour faciliter le service, face à la Salle des Fêtes Gilbert Marquette à Leforest, de réglementer le stationnement des véhicules de tous genres.

ARRÊTÉ N° 2026/067

**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
RELATIF AU STATIONNEMENT D'UN FOOD TRUCK**

Article 1 Monsieur [REDACTED] est autorisé à occuper le domaine public pour **le stationnement d'un Food Truck, Du Samedi 13 Juin 2026 au Samedi 13 Juin 2026 inclus soit pour une durée de Un (01) jour(s).**

Le Food Truck devra être stationné sur les stalles de stationnement

Article 2 Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit de l'adresse précitée à Leforest aux dates reprises à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 Ce dernier devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin que la circulation routière ne soit pas gênée.

Article 4 Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur habitation, la possibilité d'en sortir et d'assurer le chargement et le déchargement des marchandises.

Article 5 La signalisation temporaire à mettre en place est à la charge de Mr [REDACTED]

Article 6 Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.

Article 7 Monsieur [REDACTED]
Monsieur le Commissaire de Police
Le Service de la Police Municipale
Madame la Directrice Générale des Services
Les Services Techniques de la Ville

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et mis en ligne sur le Site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, Le 4 Mai 2026.

Certifié exécutoire le 07/05/2026.

Le Maire,

Christian MUSTAT

